



MAIRIE DE CUVILLY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 09 juin 2023 à 18h30

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15

Présents : 9

Votes : 11

Le vendredi 09 juin 2023, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est déroulé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Annie FAUGERE, troisième adjointe au Maire.**

Etaient présents : MM : FAUGERE Annie, LEROUX Corinne, BRECQUEVILLE Linda, SANTUNE Nadine, LEVIER Denis, THUET Myriam, MORAILLON Jean-Louis, VANDERSTICHELE Jean-Marie et VERYEPE Jean-Marie.

Etaient absents : ODERMATT Franck avec pouvoir donné à Mme FAUGERE Annie, DUMONT Elisabeth avec pouvoir donné à Mme BRECQUEVILLE Linda, TRIOUX Jean-Claude, BURLURAUX Jérémy, GANTIER Brigitte et GOSSE Stéphane.

Secrétaire de séance : M. LEVIER Denis

DÉLIBÉRATION 2023-032 : Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté de la préfète de l'Oise du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

CONSIDÉRANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, trois délégués puis trois suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire M. LEVIER Denis.

Le bureau électoral était présidé par Mme FAUGERE Annie, troisième adjointe au Maire en application de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités.

Il comprenait M. VERYEPE Jean-Marie, Mme SANTUNE Nadine, Mme THUET Myriam et Mme BRECQUEVILLE Linda.

Le remplaçant du Maire présenté la liste des candidats délégués :

- Mme DUMONT Elisabeth
- M. ODERMATT Franck
- M. TRIOUX Jean-Claude

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le remplaçant du maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

- M. TRIOUX Jean-Claude a obtenu 11 voix

- Mme DUMONT Elisabeth a obtenu 11 voix
- M. ODERMATT Franck a obtenu 11 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- M. TRIOUX Jean-Claude
- Mme DUMONT Elisabeth
- M. ODERMATT Franck

Le remplaçant du maire présente la liste des candidats suppléants :

- Mme BRECQUEVILLE Linda
- Mme LEROUX Corinne
- Mme SANTUNE Nadine

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le remplaçant du maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

- Mme SANTUNE Nadine a obtenu 11 voix
- Mme LEROUX Corinne a obtenu 11 voix
- Mme BRECQUEVILLE Linda a obtenu 11 voix

Le bureau électoral a proclamé élus suppléants au premier tour de scrutin :

- Mme SANTUNE Nadine
- Mme LEROUX Corinne
- Mme BRECQUEVILLE Linda

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Informations et questions diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 19h30.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 09 juin 2023 a comporté une délibération :

Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs	Délibération 2023-032
--	-----------------------

Le Maire de Cuvilly : ODERMATT Franck	Le secrétaire de séance : LEVIER Denis
Approuvé le 28/06/2023	Approuvé le 28/06/2023

Mis en ligne sur cuvilly.fr le 29/06/2023.